



Augmentations salariales 2022 :

Peu échapperont à une perte de pouvoir d'achat

« Le budget de France Télévisions n'est pas indexé sur l'inflation ! » Au deuxième round des négociations salariales, la DRH Laurence Mayerfeld a douché les attentes des salariés qui subissent l'envolée des prix dans les stations-service, au supermarché, des loyers ou du gaz.

Ce n'est pas une surprise, les effets de la suppression de la redevance télé se font déjà sentir avant l'heure. Après avoir méthodiquement siphonné le budget de la télévision publique – moins 400 millions en 4 ans – Emmanuel Macron continue d'essorer l'entreprise et ses salariés : pas un centime de plus, malgré la multiplication des discours démagogiques du Président et de son ministre de l'économie, sur le pouvoir d'achat : « Les entreprises qui peuvent augmenter les salaires doivent augmenter les salaires », a déclaré Bruno Le Maire.

Limitation à 5 jours du CET

La direction de France Télévisions est priée de se débrouiller pour trouver des sous. Elle a ressorti la limitation à 5, au lieu de 22, le nombre de jours qu'il est possible de déposer sur les comptes épargne temps, les CET. Une mesure permettant de dégager une maigre enveloppe de 1,02% de la masse salariale soit 5,8 M€. On est loin, très loin des 5,2% d'inflation enregistrée au mois de mai ! Et faut-il encore permettre aux salariés de poser leurs congés et les remplacer pour ne pas faire porter la charge sur les collègues.

Augmentations dégressives, de 2,64% maxi à... 0%

L'enveloppe exceptionnelle dégagée par la limitation des CET financerait une mesure... presque générale.

Pour les PTA et métiers artistiques l'équivalent de 40 à 65€ net/mois si votre salaire de base mensuel brut est inférieur à 5 300€. Rien au-delà.

Pour les journalistes, l'équivalent de 40 à 60 € net/mois si votre salaire de base mensuel brut est inférieur à 4 900 € (base 13 mois). Rien au-delà.

Augmentations individuelles

Le budget pour les augmentations individuelles reste le même qu'en 2021, 3,7 M€, soit une mesure pour 3 salariés, avec un taux moyen de 2,8%.

L'enveloppe consacrée à la résorption des disparités et à l'égalité Femmes/Hommes est divisée par 4, illustration d'un double langage sur l'équité et l'égalité salariale.

Tout le monde est perdant

Au total pour 2022 l'augmentation des rémunérations tous motifs confondus (salaires de base, primes d'ancienneté, augmentations individuelles et promotions, primes...), plafonne à 2,60% face à une inflation dépassant 5%. Comme en 2021, même les gagnants seront perdants !

La CGT ne peut accepter cette politique salariale punitive. Déjà éprouvés par l'aggravation de leurs conditions de travail et les suppressions d'emploi massives, les salariés de FTV subissent, en plus, la flambée des prix qui leur rend la vie de plus en plus difficile.

L'appel à la grève et à manifester le 28 juin pour la défense d'un budget affecté pour l'audiovisuel public est un signe de résistance contre la paupérisation du service public et pour obtenir les budgets nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Paris, le 7 juin 2022